

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 664 fixant la Composition de la Commission prévue à l'article 6 du décret n° 45-500.

n° 664

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
7 juin 1947

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro  
30 juin 1947

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 18H44 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 47-556 du 24 mars 1947 portant réorganisation de la Chambre de commerce de la Côte française des Somalie

**Vu** la lettre de la Chambre de commerce n° 152/ C. C. du 18 avril 1947 relative à la désignation des membres de la Commission prévue à l'article 6 du décret précité,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont désignés pour composer la Commission prévue à l'article 6 du décret n° 47-556 précité ; Président : M. Chamboredon, inspecteur des affaires administratives ; Membres patentés français : MM. Maniette, directeur de la Société des Salines, Abdi Mohamed : Membre patenté étranger : M. N.-D, Kalos, commerçant.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**